

**COMMUNE DE FREHEL****Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du vendredi 27 mars 2026****Date de convocation :** 23 mars 2026**Date d'affichage :** 23 mars 2026**Nombre de Conseillers en exercice :** 19**Nombre de Conseillers présents :** 17**Nombre de Conseillers votants :** 19

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de M Pierre HILLION.

**Etaient présents :** M CHOLET, Mme CHATELLIER, M BULTEZ, Mme LEGEMBLE, M HILLION, Mme MAIGNAN-NABUCET, M SERRANDOUR, Mme COQUELIN, M LE BOURDONNEC, Mmes DURAND, AMIOT, M GREBERT, Mmes PELLAN, BEAUVALLET, M RAULT Rémy, Mme ROSSELOT, Mme MEHOUAS formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents excusés :** M BLONDEL pouvoir à M CHOLET, M RAULT Jean-Pierre pouvoir à Mme BEAUVALLET

**Etaient absents :**

Mme CHATELLIER est nommée secrétaire.

**RAPPORTEUR : M CHOLET, Maire**

**DELIBERATION N°2026-2-020 : Fixation du nombre d'adjoints au maire**

Monsieur le Maire rappelle que la fixation du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit cinq adjoints au maire au maximum.

Il est proposé de fixer à quatre le nombre d'adjoints au maire

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** la création de quatre postes d'adjoints au maire,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Le Maire,

Didier CHOLET

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 30 mars 2026

Le Secrétaire,

Nicole CHATELLIER

Le Maire,



Didier CHOLET